Publicité indirect pour le tabac dans le Vogue d'octobre

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 2 novembre 2007

Bonjour, Dans le Vogue d'Octobre, on voit un mannequin fumant, entre autres, au rayon fruit et légumes d'un supermarché. Est-ce de la publicité indirecte ? Est-ce légal ? DNF peut il faire quelque chose contre cette dérive ?

Réponse :
Cela pourrait effectivement être interprété comme de la promotion illégale du tabac, d'autant plus qu'il est interdit de fumer dans ce lieu. Cependant, le juge risque de considérer que, le fait de fumer n'étant pas interdit, il est logique que les journaux puissent reproduire des actes de la vie quotidienne.

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac